

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE HANDIPOLE

Merci de consacrer quelques instants pour remplir ce formulaire qui a pour objectif de mieux connaître vos besoins lors de vos déplacements. Vos réponses vont nous aider à adapter votre prise en charge lors des trajets effectués avec le service Handipole. Merci de noter que le service Handipole est utilisable exclusivement pour des trajets au sein des 95 communes de La Métropole Européenne de Lille (MEL).

1. PERSONNE QUI SOUHAITE UTILISER LE SERVICE HANDIPOLE

Merci de remplir en MAJUSCULES.

Civilité* Madame Monsieur Date de naissance*

Nom*

Prénom*

Adresse* : Appartement Etage

Bâtiment / Résidence

N° et Voie*

Code postal* Commune*

Tél portable Tél fixe

Email @

2. PERSONNE QUI GÈRE LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Moi-même **Une autre personne** (dans ce cas, merci de remplir les champs ci-dessous)

Tuteur Curateur Parent

Civilité* Madame Monsieur

Nom*

Prénom*

Adresse* : Appartement Etage

Bâtiment / Résidence

N° et Voie*

Code postal* Commune*

Tél portable Tél fixe

Email @

3. VOTRE CARTE D'INVALIDITÉ

IMPORTANT : Le service Handipole est réservé exclusivement aux personnes détenant la Carte Mobilité Inclusion portant la mention « invalidité », ou la Carte d'invalidité (taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %).

TYPE DE CARTE :

- Carte Mobilité Inclusion**
portant la mention « invalidité »
 Mention « besoin d'accompagnement »

- Carte d'Invalidité** (taux d'incapacité
permanente d'au moins 80%)
 Mention « besoin d'accompagnement »

Merci de joindre la photocopie recto/verso de la Carte Mobilité Inclusion ou de la Carte d'Invalidité.

4. À QUELLE FRÉQUENCE, ET POUR QUEL TYPE DE TRAJET SOUHAITEZ-VOUS UTILISER LE SERVICE HANDIPOLE ?

(Vous pouvez cocher plusieurs réponses)

POUR DES TRAJETS RÉGULIERS :

- Tous les jours Plusieurs fois/semaine

POUR LES TRAJETS SUIVANTS :

- Travail/formation/stage
 Foyers d'hébergement pour les adultes en situation de handicap
 Accueil de jour
- Rendez-vous médicaux
 Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 Visites, famille, amis
- Courses, achats divers
 Activités associatives et de loisirs
 Autre :

POUR DES TRAJETS OCCASIONNELS :

- 1 fois/semaine 1 fois/mois Quelques fois/an

POUR LES TRAJETS SUIVANTS :

- Travail/formation/stage
 Foyers d'hébergement pour les adultes en situation de handicap
 Accueil de jour
- Rendez-vous médicaux
 Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
 Visites, famille, amis
- Courses, achats divers
 Activités associatives et de loisirs
 Autre :

5. COMMENT VOUS DÉPLACEZ-VOUS ACTUELLEMENT ?

Pas de difficulté pour marcher seul(e)

Difficulté pour marcher seul(e) :

- Besoin d'une canne ou de béquilles
 Besoin d'un chien guide ou d'assistance
- Besoin d'un fauteuil roulant manuel
 Besoin d'un fauteuil roulant électrique
- Besoin d'une assistance respiratoire en journée
 Besoin d'un déambulateur/rollator

6. AVEZ-VOUS DES DIFFICULTÉS LORS DE VOS DÉPLACEMENTS ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de difficulté | <input type="checkbox"/> Difficulté à monter des marches |
| <input type="checkbox"/> Difficulté visuelle | <input type="checkbox"/> Difficulté à comprendre et à se faire comprendre |
| <input type="checkbox"/> Difficulté auditive | <input type="checkbox"/> Difficultés d'orientation |
| <input type="checkbox"/> Difficulté à rester debout | <input type="checkbox"/> Autre difficulté : |

7. AVEZ-VOUS BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT LORS DE VOS DÉPLACEMENTS ?

Lors de vos trajets avec le service Handipole, le conducteur vous prendra en charge et vous déposera sur le trottoir au plus proche de votre lieu de prise en charge ou de votre lieu de destination. Le conducteur ne peut accompagner le client au-delà de la voie publique. **Le conducteur est uniquement en charge de l'aide à la montée et à la descente du véhicule. Le conducteur ne porte pas de bagage.**

Si vous n'êtes pas en mesure de réaliser seul(e) la suite de votre déplacement après la descente du véhicule, un accompagnateur est nécessaire pour voyager avec vous à bord du véhicule Handipole. L'accompagnateur doit être en mesure de fournir assistance à la personne qu'il accompagne et ne pas nécessiter d'aide de la part du conducteur.

Le service Handipole ne propose pas d'accompagnateur. C'est au client Handipole de venir avec l'accompagnateur de son choix.

Vous avez la mention « Besoin d'accompagnement » sur votre Carte Mobilité Inclusion (CMI), ou sur votre Carte d'Invalidité

- Vous souhaitez voyager systématiquement avec un accompagnateur
 Vous souhaitez voyager de temps en temps avec un accompagnateur (merci de le préciser lors de vos réservations)
=> Votre accompagnateur voyagera toujours gratuitement.

Vous n'avez pas la mention « Besoin d'accompagnement » sur votre Carte Mobilité Inclusion (CMI), ou sur votre Carte d'Invalidité

- Vous souhaitez voyager systématiquement avec un accompagnateur
 Vous souhaitez voyager de temps en temps avec un accompagnateur (merci de le préciser lors de vos réservations)
=> Votre accompagnateur voyagera gratuitement si vous souhaitez être systématiquement accompagné. Pour des trajets occasionnels, votre accompagnateur devra régler son trajet.

8. QUEL(S) MOYEN(S) DE TRANSPORT UTILISEZ-VOUS AUJOURD'HUI POUR VOS TRAJETS ?

- | | | |
|----------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bus | <input type="checkbox"/> Voiture seul | <input type="checkbox"/> Taxi |
| <input type="checkbox"/> Métro | <input type="checkbox"/> Voiture avec une tierce personne | <input type="checkbox"/> À pied |
| <input type="checkbox"/> Tramway | | <input type="checkbox"/> Autre : |

Vous pouvez continuer à utiliser d'autres modes de transport en parallèle du service Handipole. Le service Handipole est un mode de transport complémentaire au réseau ilévia.

